

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1087

présenté par

M. Boudié, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« peut »,

insérer le mot :

« également ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.